

*Initiatives ministérielles*

J'aborde le premier sujet de préoccupation dont mes électeurs m'ont fait part, soit toute la question des postes bande publique. Quand notre parti formait le gouvernement, si l'on voulait un tel poste de radio, il fallait s'en acheter un en même temps qu'un permis. Il fallait s'enregistrer en tant que propriétaire du poste, donner le numéro de série de l'appareil et d'autres détails. Quand le gouvernement conservateur a accédé au pouvoir, il a été pris d'une frénésie de tout déréglementer, y compris la nécessité de déclarer la propriété et l'utilisation d'un poste bande publique. Aujourd'hui, tout le monde peut aller acheter ce genre de radio au magasin, même un enfant. Ainsi, n'importe qui peut occuper les ondes. Il n'y a plus de règles; tout est permis.

J'ai eu un problème avec deux organismes qui se disputaient les mêmes ondes sur lesquelles elles faisaient un tel raffut que quiconque voulait écouter pouvait le faire. Si ça n'avait été qu'un jeu innocent, je m'en serais moqué, mais en fait les ondes étaient bloquées. Cela a commencé par des grincements qui parvenaient jusqu'aux micros, empêchant les gens d'entendre ce qui se disait.

Vinrent ensuite les insultes et les jurons. Langage qui n'est pas fait pour les ondes. J'en ai parlé au ministre des Communications et à son prédécesseur. Jusqu'ici, rien n'a été fait. Je dois avouer que les bureaucrates sont venus jusqu'à Parkdale pour essayer de rétablir la paix sur les ondes. En vain.

Et puis on en vint à harceler les femmes. Je croyais avoir tout entendu. Mais jamais je n'ai entendu un langage aussi ordurier que celui employé sur les émetteurs-récepteurs de voitures particulières pour harceler les femmes dans ma circonscription. Vous ne pouvez vous imaginer ce que disaient les hommes pour dévaloriser les femmes. Ce n'est pas le genre de choses que je veux voir au Canada. Le ministre hoche la tête. Ce n'est pas ce qu'il veut pour le Canada. Ce que nous voulons au Canada, ce sont des normes. Que ce soit au téléphone, à la radio ou dans la presse. Si le Canada s'est vu l'an dernier classé premier pays du monde par les Nations Unies, c'est parce que nous avons des normes, des normes applicables à la télévision, à la radio, au téléphone.

• (1635)

Malgré cela, deux ministres ne sont pas parvenus à mettre fin au type de harcèlement dont continuent de faire l'objet certaines femmes de ma circonscription de Parkdale—High Park. Je ne l'invente pas. J'ai demandé aux intéressées de m'envoyer un double des bandes magnétiques. Une d'elles l'a fait. J'ai fait écouter ces bandes

à notre porte-parole et les ai ensuite envoyées directement au ministre.

C'est une histoire qui dure depuis ma réélection en 1988. Nous n'arrivons pas à mettre fin à cette situation. Quelle sorte de gouvernement est-ce là? Si nous ne pouvons mettre fin au harcèlement des femmes dans notre société, nous ne sommes pas aptes à gouverner. Le ministre, qui n'est pas à la Chambre aujourd'hui, suit sûrement le débat à la télévision, et j'espère qu'il prendra cette question à coeur. J'espère que ce projet de loi nous aidera à mettre fin à ce qui se passe sur nos ondes.

La deuxième série de plaintes qui m'ont été faites et dont on tient compte dans ce projet de loi portent sur la publicité trompeuse. Je ne parle pas ici des techniques de télémarketing comme telles, mais de ce qui se passe entre une société d'État, la Société canadienne des postes, et Bell Canada.

Le facteur distribue des circulaires aux différents foyers. Je suis certain que ça ne s'est pas passé seulement dans ma circonscription, où le chômage est si élevé. C'est la première fois dans l'histoire que le chômage dans une grande ville comme Toronto est supérieur à la moyenne nationale. Cela crève le coeur de voir ces gens, qui ont épuisé leur assurance-chômage et qui refusent de demander l'aide sociale, venir quémander des emplois. Que dit le prospectus qu'ils reçoivent à leur porte? Il dit ceci: «Possibilités d'emploi. Gagnez jusqu'à 500 \$ par semaine, 15 \$ l'heure, minimum.» Qui laisserait filer pareille occasion? Si j'étais au chômage, que mon assurance-chômage tirait à sa fin et que je ne voulais pas devenir assisté social, que pensez-vous que je ferais? Exactement ce que me dit de faire ce prospectus!

Savez-vous ce qui arrive quand le facteur me livre ce prospectus? Si je suis au chômage, je m'empresse de téléphoner au numéro indiqué, tout enthousiaste à l'idée d'avoir un emploi. Mais c'est un attrape-nigaud. Toute personne qui appelle à ce numéro doit déboursier au moins 10 \$. Les personnes qui se font avoir sont des personnes au chômage, certaines ont épuisé leur assurance-chômage, certaines vivent de l'aide sociale, d'autres refusent de demander l'aide sociale. Ces escrocs viennent tendre un piège à des centaines et à des milliers de Canadiens. Est-ce ça, le Canada? Est-ce ce que nous voulons pour notre pays? Simplement ça?

L'appel coûte 10 \$ et n'aboutit à aucun emploi. Il faut appeler à un numéro 900 spécial—où l'on nous demande d'envoyer notre curriculum vitae. Les gens envoient leur curriculum vitae et quand ils constatent qu'ils n'ont pas de nouvelles, ils écrivent. Une année passe, et ils n'ont toujours pas d'emploi. C'est un attrape-nigaud. Il n'y a pas d'autre mot.